

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 54 (1957)
Heft: 5

Rubrik: Service des pesées des ruches ; Communiqués officiels ; Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans le numéro de décembre, par un lapsus calami regrettable, j'ai omis d'indiquer que l'entrefilet intitulé : « *L'appareil respiratoire humain parasité par les acariens* » était de la plume de Dom AL-PHONSE MARIE O.S.B. de l'Abbaye de Maredsous. Voilà qui est fait ! Que celui qui n'a jamais pêché...

P. Zimmermann.



Service des pesées des ruches

Les intéressés voudront bien prendre note que tout ce qui concerne ce service, doit être adressé dorénavant à M. G. Matthey, 3, Pillichody, Le Locle, nouveau membre du comité central.

Le système actuel de renseignements à fournir, reste en vigueur mais sera peut-être modifié par la suite. Les résultats des différentes stations sont enregistrés du 11 d'un mois au 10 du mois suivant, et doivent être en notre possession le 15 au plus tard afin de permettre la publication dans le prochain numéro du journal.

Nous saisissons l'occasion pour recommander à tous les intéressés de nous donner des résultats aussi exacts que possible. On veillera spécialement, si agréable que cela soit, à ne pas publier seulement, les résultats de la colonie « Grande reine du rucher ». Nous estimons qu'il est normal de livrer à la publicité, les résultats d'une colonie de force moyenne, résultats qui sont proches de la réalité et ne constituant pas l'exception comme le cas se présente quelquefois.

Nous remercions d'avance les collègues pour l'envoi régulier et en temps opportun des résultats ; avec la bonne volonté dont ils feront preuve, ils faciliteront dans une notable mesure le travail du préposé.

G. Matthey

Résultats des pesées, Hiver 1956/57

	Diminution
Bex 11	10 400 kg
Courrendlin	7 600 kg
Courtedoux	8 100 kg
Le Locle	6 100 kg
Chailly s/Lausanne	9 150 kg

Cette dernière station annonce en date du 31 mars : de beaux jours sur les cerisiers et les dents de lion en fleurs ; on envisage déjà la pose des hausses sur les fortes colonies.

L'abondance de la matière qui nous fut adressée nous oblige de renvoyer au mois prochain des comptes rendus et articles. Total 10 pages. Nous nous en excusons.

L'eau au service de l'apiculture

Il est connu que l'effervescence d'une population peut être maîtrisée en ayant recours à une bonne aspersion à l'eau fraîche. Rappelons que Réaumur immergeait tout bonnement les ruches à examiner, le cas échéant en plein hiver, sans qu'il en résultât l'irréparable.

Normalement, en présence d'abeilles colériques, il suffit de broser dans le gazon humide une poignée d'abeilles de la planchette d'envol. Elles reviennent aussitôt se placer à l'entrée de la ruche en battant le rappel, répandant une atmosphère paisible dans toute la colonie. Si le résultat n'est pas satisfaisant, on asperge généreusement les rayons au moyen d'une brosse à main ou d'une seringue, qui convient parfaitement parce qu'elle donne de fines gouttelettes (bien veiller à ce que toute trace de « flit » ait été rincée). Beaucoup d'apiculteurs, pour leurs gros travaux, ont abandonné l'enfumoir pour le pulvérisateur à eau.

En temps de disette, ce procédé écarte les pillardes. On les voit s'approcher en vol, mais elles ne se posent pas : c'est mouillé. Et c'est très important dans ces circonstances. Toute pillarde qui a pu emporter quelque chose en ramène d'autres ; il y en a bientôt des centaines et cela peut très mal tourner.

Lorsqu'une reine est emballée lors d'une visite, si vous avez un seau d'eau à portée de main, jetez-y tout le paquet. Il se désagrège aussitôt. La reine, sauvée, est repêchée et rendue en cage.

Si l'usage de la seringue est de règle pour rabattre et fixer les essaims, on connaît moins le service que rend un linge mouillé, un torchon de coton s'imbibant bien, d'environ 1 m², et même un second. Ces linges couvriront la ruche ouverte qu'on doit abandonner momentanément, ou la boîte à rayons, et tiendront les pillards à l'écart.

Si les abeilles ne tiennent pas trop bien le cadre, on les y fera rester en mouillant au préalable les parois intérieures de la boîte à rayons. On couvrira également d'un linge mouillé les boîtes où sont déposés les rayons récoltés à extraire. Lorsqu'on rend les cadres à lécher aux abeilles, s'il n'y a pas miellée à ce moment, cela peut provoquer une insurrection générale au rucher. Le trouble sera bien moindre si l'on arrose légèrement les rayons un moment avant de les restituer. L'eau ne dissout pas instantanément les restants de miel et, ainsi présentés, les rayons n'intéressent guère les abeilles. La dissolution s'opérant ensuite, elles consommeront le mélange comme du nectar dilué à transformer, mais à ce moment, la ruche aura eu amplement le temps de retrouver le calme.

Au cours d'opérations au moyen de l'entonnoir à abeilles, il importe de tenir celui-ci mouillé et de le rincer au besoin : il arrive

que des parcelles de miel soient secouées en même temps que les abeilles. En mouillant, on évite l'excitation des abeilles engluées et... cela passe plus vite avec quelques coups de goupillon.

Plus rapides seront aussi, en milieu mouillé, tous travaux où il faut faire *courir* les abeilles : rentrées d'essaims, formation d'essaims artificiels, transvasements, etc. Et la brosse est à retremper fréquemment dans l'eau pour la débarrasser du miel et pour qu'elle ne devienne pas collante.

Lorsqu'un second essaim sort alors qu'un premier pend déjà en grappe, il est fréquent qu'ils s'agglomèrent. On peut éviter cette jonction en enveloppant le premier essaim d'un linge humide. Lorsqu'on enruche un essaim, si le linge dont on le recouvre est mouillé, les abeilles s'en écarteront pour passer sur les cires ou rayons et s'y former en grappe.

Enfin, l'eau constitue une protection sérieuse contre les piqûres. Avec les mains mouillées et en se trempant fréquemment le visage, on évitera bien des piqûres.

(d'après E. NEWALD - « Oesterreichische Imker », déc. 1955.)
(Traducteur : G. Ledent.)

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Communiqué des Stations fédérales d'essais agricoles, Lausanne

Traitements postfloraux des arbres fruitiers à noyaux

La floraison des cerisiers, pruniers et pêchers est sur le point de se terminer dans les régions les plus avancées de Suisse romande. Dès la fin de la chute des pétales, nous recommandons aux arboriculteurs d'appliquer le premier traitement postfloral.

Utiliser :

sur cerisiers : un fongicide soufré ou un fongicide à base de Captan ou de Mésulfan pour lutter contre la maladie criblée ;

sur pruniers : un produit soufré additionné d'ester phosphorique pour lutter simultanément contre la maladie criblée et les hoplocampes ou mouches à scie ;

sur pêchers : un produit soufré additionné d'insecticide systématique pour lutter contre la maladie criblée, l'oïdium, les pucerons et les araignées rouges.

Nous recommandons *expressément* aux arboriculteurs de ne pas appliquer de traitements insecticides pendant la floraison pour ne pas nuire aux abeilles. Avant le traitement, ne pas oublier de faucher l'herbe sous les arbres.

Avertissement aux cultivateurs de colza

Nous rappelons aux agriculteurs que les traitements antiparasitaires ne peuvent être appliqués sur le colza en fleurs. En empoisonnant les abeilles, on risque non seulement de causer un grave préjudice aux apiculteurs mais encore de diminuer le rendement du colza.

Communication de la Section « Apiculture » du Liebefeld

Prélèvement des échantillons en cas d'empoisonnement des abeilles

Le mauvais emploi des produits insecticides toxiques en agriculture et arboriculture peut entraîner de graves empoisonnements d'abeilles. Ces empoisonnements se manifestent par l'agitation des colonies, une augmentation du nombre des cadavres et l'apparition d'abeilles paralysées et incapables de voler. Dès l'apparition des premiers symptômes d'empoisonnement il faut aviser l'inspecteur local des ruchers. La détermination exacte de la cause de la mortalité (maladies contagieuses ou empoisonnement) fournira, dans ces derniers cas, la base de la demande d'indemnité. Il est donc indispensable d'envoyer pour l'analyse des *échantillons d'abeilles prélevés correctement*. A cet effet les prescriptions suivantes doivent être observées :

1. Les échantillons d'abeilles doivent être prélevés au *début de l'intoxication* et expédiés immédiatement, munis d'une étiquette "*abeilles empoisonnées*" à la Section "Apiculture" du Liebefeld.

2. Il faut envoyer au moins *100 abeilles mortes ou paralysées* et veiller à ce que l'échantillon contienne le plus grand nombre possible de *porteuses de pelotes de pollen*.

3. Les cadavres envoyés doivent être *frais*, car il est impossible de déceler la présence des substances toxiques dans les abeilles desséchées ou pourries.

4. Il faut expédier les cadavres dans des *boîtes d'allumettes* ; tout autre emballage (verres, boîtes en fer blanc) ne convient pas.

Chaque envoi doit être *accompagné d'une lettre* indiquant l'endroit où se trouve le rucher, le nom du propriétaire, le degré et la cause présumée de l'empoisonnement (par exemple si la veille ou l'avant veille de la mortalité des produits insecticides ont été employés dans le voisinage ; si oui, quels étaient ces produits et quelles étaient les plantes traitées).

Liebefeld, mars 1955.

Lutte contre la tavelure des pommiers et poiriers

Communiqué des Stations fédérales d'essais agricoles, Lausanne mardi 16 avril 1957 :

La vague de froid de ces derniers jours a fortement retardé la croissance des pommiers et poiriers. Toutefois dans les vergers abrités du Bassin lémanique, la floraison est imminente ou a déjà commencé. Un nouveau traitement contre la tavelure devra donc être effectué dès que les conditions météorologiques le permettront.

Dans les régions plus tardives, ce traitement pourra être retardé jusqu'au moment où les arbres auront atteint le stade « bouton rose ».

Pour protéger les abeilles, nous prions instamment les arboriculteurs de ne pas incorporer d'insecticide à la bouillie fongicide lors du traitement d'arbres déjà en fleurs ainsi que dans les pré-vergers pendant la floraison des dent-de-lion et autres plantes adventices.

CORRESPONDANCE

Département de l'Intérieur
**Service vétérinaire
et Institut Galli-Valerio**
Téléphones No 23 31 42 - 43

Lausanne, le 5 avril 1957.

Monsieur Arthur Valet, Inspecteur cantonal des ruchers,
MORGES.

Concerne : Achat de Fumidil B pour la lutte contre le nosema des abeilles

Monsieur,

Faisant suite à votre proposition relative à l'achat en gros par l'Etat de Fumidil B en vue de sa revente au prix coûtant aux apiculteurs intéressés, nous avons le regret de vous informer qu'il ne nous est malheureusement pas possible de répondre favorablement à votre demande.

En effet, notre Service et déjà suffisamment surchargé par l'accomplissement de ses travaux ordinaires sans pouvoir encore s'occuper de la dispensation du Fumidil B, pour le traitement d'une maladie non officiellement combattue.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pr le Vétérinaire cantonal :

Dr Bouvier.

P.-S. — Afin de permettre aux apiculteurs d'obtenir le Fumidil B, nous conseillons aux comités des sections de s'adresser aux Laboratoires Abbott S.à.r.l. à Genève, 3, Avenue T. Flournoy. Cette maison ne vend pas ses produits au détail.
A. V.

CAFÉ RESTAURANT VAUDOIS

Riponne-Valentin **Lausanne**

Mets et vins connus au loin

Téléphone 23 63 63

R. Hottinger